

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à huis clos, à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 9 juin 2020 à 19h40, par voie de téléconférence.

Minutes of the regular council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held behind closed doors, at Grenville-sur-la-Rouge's city hall, on June 9, 2020 at 7h40 pm, by teleconference.

Présents : Le maire : Tom Arnold (sur place/on site)
Presenters
Les conseillères : Manon Jutras (sur place/on site)
Natalia Czarnecka (sur place/on site)
Les conseillers : Ron Moran (sur place/on site)
Serge Bourbonnais (sur place/on site)
Marc André Le Gris (téléphone/phone)
Denis Fillion (sur place/on site)

Directeur général : Marc Beaulieu (sur place/on site)

OUVERTURE DE LA SÉANCE / OPENING OF THE SESSION

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h40 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le directeur général M. Beaulieu, est présent, qui agit aussi à titre de secrétaire d'assemblée.

Each of these people identified individually. After finding of quorum, the regular sitting is open at 7:00 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The general director M. Beaulieu who also acts as the assembly secretary.

PÉRIODE DE QUESTION / AUDIENCE QUESTION PERIOD

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION ON THE AGENDA

2020-06-197 Résolution – Adoption de l'ordre du jour

2020-06-197 Resolution – Adoption of the agenda

Il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

It is proposed by Councillor Ron Moran and resolved to approve the agenda of the regular council sitting as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / ADOPTION OF THE MINUTES

2020-06-198 Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2020

2020-06-198 Resolution – Adoption of the minutes of the regular session held on May 12, 2020

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2020 soit approuvé tel que déposé.

It is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to approve the minutes of the regular sitting council held on May 12, 2020 as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2020-06-199 Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2020

2020-06-199 Resolution – Adoption of the minutes of the special session held on May 25, 2020

Il est proposé par le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2020 soit approuvé tel que déposé.

It is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to approve the minutes of the special sitting council held on May 25, 2020 as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2020-06-200 Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 mai 2020

2020-06-200 Resolution – Adoption of the minutes of the special session held on May 30, 2020

Il est proposé par le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 mai 2020 soit approuvé tel que déposé.

It is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to approve the minutes of the special sitting council held on May 30, 2020 as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2020-06-201 Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2020

2020-06-201 Resolution – Adoption of the minutes of the special session held on June 4, 2020

Il est proposé par le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2020 soit approuvé tel que déposé.

It is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to approve the minutes of the special sitting council held on June 4, 2020 as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

**RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DES COMITÉS / MAYOR AND COMMITTEES
REPORTS**

FINANCES ET ADMINISTRATION / FINANCE AND ADMINISTRATION

2020-06-202 Résolution - Approbation des comptes à payer au 9 juin 2020

2020-06-202 Resolution – Approval of accounts payable as of June 9, 2020

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver au 9 juin 2020 totalisant 422 699,72\$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale et le maire.

It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to approve the payment of the accounts listed on the suggested list of June 9, 2020 in the amount of \$422 699.72 after verification by the general direction and the mayor.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2020-06-203 Résolution - Autorisation de paiement de factures de plus de 5 000,00\$

2020-06-203 Resolution – Authorization to pay invoices more than \$5 000.00

CONSIDÉRANT QU' au règlement RA-207-04-2020, il est indiqué que toutes dépenses de plus de 5 000,00\$ doit faire l'objet d'une autorisation du conseil ;

WHEREAS *bylaw RA-207-04-2020 where every expenses over \$5 000.00 needs to be authorized by the city council;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes :

- la facture numéro 12234 au montant de 12 517,61\$, incluant les taxes applicables, présentée par 9064-1622 Québec Inc. (Foucault) pour l'achat de pierre;
- la facture numéro 72 au montant de 5 081,90\$, incluant les taxes applicables, présentée par 9376-7507 Québec Inc. (Heatlie), pour la location d'une pelle mécanique;
- la facture numéro f0021264 au montant de 6 536,33\$ incluant les taxes applicables, présentée par Aréo-Feu pour des habits de pompiers;
- les factures numéros F-6457 et F-6458 au montant total de 30 794,91\$, incluant les taxes applicables, présentée par Entreprise Jean Beauregard pour le Camping des Chutes-de-la-Rouge;
- la facture au montant de 6 132,71\$ incluant les taxes applicables, présentée par La Capitale assureur pour les assurances de juin 2020;

- la facture numéro 36797, au montant de 13 990,16\$, incluant les taxes applicables, présentée par Multi-Routes pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière;
- la facture au montant de 20 700,10\$, incluant les taxes applicables, présentée par Pronex Génie civil pour les travaux d'aqueduc sur la rue Principale;
- la facture numéro 100412 au montant de 8 919,76\$, incluant les taxes applicables, présentée par Signel Services Inc. pour l'achat de feux de circulation mobiles;
- les factures au montant total de 188 137,88\$, incluant les taxes applicables, présentée par Uniroc, pour de la pierre, du gravier et du pavage sur le chemin Rawcliffe.

THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to authorize the payment of the following invoices:

- *invoice number 12234 in the amount of \$ 12,517.61, including applicable taxes, presented by 9064-1622 Québec Inc. (Foucault) for the purchase of stone;*
- *invoice number 72 in the amount of \$ 5,081.90, including applicable taxes, presented by 9376-7507 Québec Inc. (Heatlie), for the rental of an excavator;*
- *invoice number f0021264 in the amount of \$ 6,536.33 including applicable taxes, presented by Aréo-Feu for bunkers;*
- *invoices numbers F-6457 and F-6458 in the total amount of \$ 30,794.91, including applicable taxes, presented by Entreprise Jean Beauregard for Camping des Chutes-de-la-Rouge;*
- *the invoice in the amount of \$ 6,132.71 including applicable taxes, presented by La Capitale insurer for June 2020 insurance;*
- *invoice number 36797, in the amount of \$ 13,990.16, including applicable taxes, presented by Multi-Routes for the supply and spreading of dust suppressants;*
- *the invoice in the amount of \$ 20,700.10, including applicable taxes, presented by Pronex Génie civil for the waterworks on Main Street;*
- *invoice number 100412 in the amount of \$ 8,919.76, including applicable taxes, presented by Signel Services Inc. for the purchase of mobile traffic lights;*
- *invoices in the total amount of \$ 188,137.88, including applicable taxes, presented by Uniroc, for stone, gravel and paving on Rawcliffe Road.*

Cinq conseillers votent pour / *Five Councillors vote in favour*

Le conseiller Marc-André Le Gris vote contre / *Councillor Marc-André Le Gris vote against*

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2020-06-204 Octroi d'un mandat à Me St-Onge, concernant l'obstruction du chemin du Lac Commandant

2020-06-204 Granting of a mandate to Me St-Onge, concerning the obstruction of Lac Commandant Road

ATTENDU que la partie ouverte chemin du Lac Commandant est établie sur l'ancien chemin de colonisation;

WHEREAS the open part of Lac Commandant Road is established on the old colonization road;

ATTENDU que le dépôt de la rénovation cadastrale pour ce secteur a été effectué il y a quelques mois;

WHEREAS the deposit of the cadastral renovation for this sector was made a few months ago;

ATTENDU que la municipalité reconnaît le tracé du chemin de colonisation, de même que sa propriété sur ladite emprise;

WHEREAS the municipality recognizes the layout of the settlement road, as well as its property on the said right-of-way;

ATTENDU que la municipalité ne compte pas, à court terme, aménager un chemin selon les termes du règlement portant sur l'ouverture d'un chemin;

WHEREAS the municipality does not intend, in the short term, to develop a road according to the terms of the by-law concerning the opening of a road;

ATTENDU que la municipalité reconnaît un droit de passage aux propriétaires riverains de ladite emprise du chemin de colonisation;

WHEREAS the municipality recognizes a right of way for the owners bordering on the said right-of-way of the colonization road;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu que :

- la municipalité enjoigne les propriétaires riverains de l'emprise du chemin de colonisation du Lac Commandant de laisser libre accès aux autres propriétaires desservis par ledit chemin;*
- la municipalité autorise la direction générale à prendre les mesures légales nécessaires pour faire respecter l'esprit et la lettre de la présente résolution;*
- les frais légaux et les travaux soient réclamés aux propriétaires riverains contrevenant à la présente.*

THEREFORE it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved that:

- the municipality enjoins the owners bordering the right-of-way of the Lac Commandant colonization road to give free access to the other owners served by the said road;*
- the municipality authorizes the general management to take the legal measures necessary to enforce the spirit and the letter of this resolution;*
- legal fees and works be claimed from neighboring owners who contravene this agreement.*

*Adopté à l'unanimité
Carried unanimously*

2020-06-205 Suspension de la séance

2020-06-205 Suspension of the meeting

Il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu de suspendre la séance à 19h50.

It is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved to suspend the meeting at 7:50.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

La séance reprend à 21h15.

The meeting resumed at 9:15 p.m.

2020-06-206 Résolution établissant les motifs de contestation du règlement de la MRC d'Argenteuil numéro 72-11, remplaçant le règlement numéro 65-08, concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, en vertu du projet de loi 82 (loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale), en fonction des redevances d'exploitation des carrières et sablières

2020-06-206 Resolution establishing the grounds for contestation of the by-law of the Argenteuil MRC number 72-11, replacing by-law number 65-08, concerning the constitution of a regional fund reserved for the repair and maintenance of certain public roads, in under Bill 82 (an act to amend various legislative provisions in municipal matters), according to the royalties for the exploitation of quarries and sand pits

ATTENDU le Règlement numéro 72-11 de la MRC d'Argenteuil, remplaçant le règlement numéro 65-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, en vertu du projet de loi 82 (loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale), en fonction des redevances d'exploitation des carrières et sablières entré en vigueur le 27 mai 2011 (ci-après, le Règlement 72-11);

ATTENDU que lors de discussions tenues à la table du conseil des maires le 12 février 2020, le maire, monsieur Tom Arnold, a soulevé l'iniquité de la formule de répartition des redevances liées à l'extraction des matériaux granulaires de la MRC d'Argenteuil suivant les critères établis par le Règlement 72-11;

ATTENDU le refus signifié le 12 février 2020, par le conseil des maires de réviser ledit Règlement 72-11;

ATTENDU que la municipalité se voit privée de revenus importants;

ATTENDU que les critères d'attribution des redevances prévus à l'article 4.1 du Règlement 72-11 prévoient expressément ce qui suit :

4.1 CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les sommes versées au fonds seront attribuées et versées aux municipalités du territoire de la MRC d'Argenteuil selon les modalités suivantes :

- a) Une première tranche correspondant à 50 % des sommes concernées pour une année civile confirmées par les états financiers annuels, est attribuée aux municipalités locales de la MRC d'Argenteuil selon le pourcentage des sommes perçues auprès des exploitants de carrières et sablières situées sur leur territoire sous réserve de la réception du paiement des comptes provisionnés, lesquels seront distribués au fur et à mesure de leur réception.
- b) Une seconde tranche correspondant à 42,5 % des sommes concernées pour une année civile confirmée par les états financiers annuels, est maintenue dans un fonds régional servant à financer des projets visés par le fonds;
- c) Un montant équivalant à 7,5 % du fonds sera conservé par la MRC pour des frais administratifs, afin de lui permettre de voir aux bons suivis de cette compétence;
- d) Les frais occasionnels pour la collection ou la mise en place de mesures de contrôle tels les honoraires d'avocats, les relevés LIDAR, etc, seront assumés à même le 42,5 % du fonds régional.

Les projets sélectionnés chaque année en vertu du paragraphe b) seront entérinés par résolution du conseil de la MRC d'Argenteuil.

ATTENDU que le fonds régional constitué par ce règlement tient lieu de tout fonds local, tel que le prévoit le premier alinéa de l'article 110.1 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU que seule la MRC peut percevoir les redevances des carrières et sablières situées sur son territoire et que son règlement a pour effet d'assujettir la municipalité aux modalités d'utilisation du fonds et aux critères d'attribution des sommes déterminés par la MRC;

ATTENDU qu'à la connaissance de la municipalité, aucun projet visé par le fonds régional n'a été sélectionné ou entériné par la MRC, et ce, contrairement aux modalités prévues au paragraphe 4b) du Règlement 72-11 précité;

ATTENDU que pour l'année 2019, la MRC a plutôt distribué le solde du fonds régional de 42,5% en neuf (9) parts égales entre les municipalités de la MRC, indépendamment de la présence ou non de sablières ou carrières situées sur le territoire de ces dernières;

ATTENDU de plus, que certaines substances qui sont transportées hors du site des carrières et sablières de certaines des municipalités de la MRC ne sont pas susceptibles de transiter par les voies publiques municipales de celles-ci;

- ATTENDU que le nombre de kilomètres de voies municipales empruntées ou susceptibles d'être empruntées par les carrières et sablières sur le territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est supérieur à celui d'autres municipalités de la MRC;
- ATTENDU que les modalités d'utilisation du fonds régional appliquées par la MRC portent préjudice à la municipalité;
- ATTENDU qu'en vertu de l'article 110.3 de la Loi sur les compétences municipales, la Commission municipale du Québec peut réviser les critères d'attribution des redevances ainsi que les modalités d'utilisation du fonds régional qu'une municipalité régionale de comté établit par règlement;
- ATTENDU que le 27 avril 2020 la municipalité a résolu (résolution 2020-04-147) de contester ledit Règlement 72-11 auprès de la Commission municipale du Québec et qu'elle a confié à Me Mélanie St-Onge de l'étude Trivium Avocats inc. le mandat de l'accompagner dans ses démarches judiciaires;
- ATTENDU qu'il convient, par la présente, de préciser les motifs au soutien de cette demande de contestation de même que de demander à la Commission municipale du Québec de réviser les critères d'attribution et des modalités d'utilisation du fonds régional établis par la MRC d'Argenteuil;
- ATTENDU que la municipalité refuse de participer à une médiation et souhaite soumettre la question à l'arbitrage devant la Commission municipale du Québec;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que la municipalité demande à la Commission municipale du Québec de procéder à la nomination d'un arbitre en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés selon l'article 110.3 de la Loi sur les compétences municipales de manière à réviser les critères d'attribution et les modalités d'utilisation du fonds régional établis par le Règlement 72-11 de la MRC d'Argenteuil.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2020-06-207 Avis de motion en vue de la présentation d'un règlement pour amender le règlement numéro R-92-12, décrétant la tarification des services rendus par les services municipaux de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

2020-06-207 Notice of motion for the presentation of a by-law to amend by-law number R-92-12, ordering the pricing of services provided by the municipal services of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge

Un avis de motion est donné par la conseillère Manon Jutras en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement pour amender le règlement numéro R-92-12, décrétant la tarification des services rendus par les services municipaux de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

A notice of motion is given by Councillor Manon Jutras for the presentation at a next council meeting, of a by-law to amend by-law number R-92-12, ordering the pricing of services provided by the municipal services of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge.

2020-06-208 Résolution – Correction de la résolution numéro 2020-05-164

2020-06-208 Resolution - Correction to resolution number 2020-05-164

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans la proposition d'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 avril 2020;

WHEREAS *the error noted in the proposal for the adoption of the minutes of the extraordinary municipal council meeting held on April 30, 2020;*

CONSIDÉRANT que le conseiller Ron Moran était absent lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 avril 2020;

WHEREAS *Councillor Ron Moran was absent from the special municipal council meeting held on April 30, 2020;*

CONSIDÉRANT que l'article 202.1 du code municipal autorise le greffier à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis;

WHEREAS *that article 202.1 of the municipal code authorizes the clerk to amend a resolution to correct an error that appears obvious to the simple reading of documents submitted;*

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Serge Bourbonnais et résolu d'apporter la correction suivante à la résolution numéro 2020-05-164 de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2020 :

La modification consiste à remplacer le conseiller Ron Moran par le conseiller Denis Fillion pour la proposition d'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 avril 2020, puisque ce dernier était présent lors de cette séance.

THEREFORE *It is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to make the following correction to resolution number 2020-05-164 of the regular sitting held on May 12, 2020:*

The amendment consists in replacing Councilor Ron Moran by Councillor Denis Fillion for the proposal to adopt the minutes of the special meeting of the municipal council held on April 30, 2020, since the latter was present during this session.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2020-06-209 Refinancement pour les règlements R-84, R-100 et R-107

2020-06-209 Refinancing for by-laws R-84, R-100 and R-107

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	9 juin 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h00	Échéance moyenne :	2 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 juin 2020
Montant :	1 192 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 juin 2020, au montant de 1 192 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL

285 000 \$	1,78000 %	2021
291 500 \$	1,78000 %	2022
298 400 \$	1,78000 %	2023
42 300 \$	1,78000 %	2024
274 800 \$	1,78000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,78000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

285 000 \$	1,20000 %	2021
291 500 \$	1,30000 %	2022
298 400 \$	1,45000 %	2023
42 300 \$	1,60000 %	2024
274 800 \$	1,70000 %	2025

Prix : 99,09700

Coût réel : 1,84904 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

285 000 \$	2,11000 %	2021
291 500 \$	2,11000 %	2022
298 400 \$	2,11000 %	2023
42 300 \$	2,11000 %	2024
274 800 \$	2,11000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,11000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL pour son emprunt par billets en date du 16 juin 2020 au montant de 1 192 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros R-107, R-100 et R-84. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2020-06-210 Application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

2020-06-210 Enforcement of the Act to promote the protection of persons through the establishment of dog supervision

ATTENDU que le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens est entré en vigueur le 3 mars 2020;

WHEREAS *the By-law respecting the application of the Act to promote the protection of persons through the establishment of a framework for dogs came into force on March 3, 2020;*

ATTENDU que chaque municipalité est chargée de l'application de ce Règlement sur son territoire;

WHEREAS *each municipality is responsible for the application of this By-law on its territory;*

ATTENDU que la municipalité doit désigner un fonctionnaire, employé ou un «organisme canin» pour appliquer le Règlement;

WHEREAS *the municipality must designate an official, employee or a "canine organization" to apply the By-law;*

ATTENDU que la municipalité doit désigner un inspecteur pour l'application de la section V – Inspection et saisie du Règlement;

WHEREAS *the municipality must designate an inspector for the application of section V - Inspection and entry of the By-law;*

ATTENDU que la municipalité doit désigner les personnes autorisées à délivrer des constats d’infraction;

WHEREAS *the municipality must designate the persons authorized to issue statements of offense;*

ATTENDU que la municipalité doit identifier médecin vétérinaire pour évaluation et ressource lors de saisie;

WHEREAS *the municipality must identify a veterinarian for evaluation and resource when entering;*

ATTENDU que malgré les recherches effectuées, la municipalité n’a pas trouvé de médecin vétérinaire accrédité pour l’application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d’un encadrement concernant les chiens;

WHEREAS *despite the research carried out, the municipality has not found a veterinarian accredited for the application of the Act to promote the protection of persons by the establishment of a framework concerning dogs;*

ATTENDU que la municipalité doit tenir un registre des signalements;

WHEREAS *the municipality must keep a register of reports;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que :

A. Les personnes suivantes soient nommées fonctionnaires désignés, tant pour le règlement général que pour l’application de la section V de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d’un encadrement concernant les chiens :

- agents de la Sûreté du Québec;
- directeur général;
- inspecteur municipal;
- inspectrice adjointe / environnement;
- chef de division des travaux publics;
- contremaître des travaux publics;
- directeur sécurité incendie;
- Patrouille canine Alexandre Roy.

B. Les personnes suivantes soient autorisées à délivrer des constats d’infraction :

- agents de la Sûreté du Québec;
- directeur général;
- inspecteur municipal;
- inspectrice adjointe / environnement;
- chef de division des travaux publics;
- contremaître des travaux publics;
- directeur sécurité incendie;
- Patrouille canine Alexandre Roy.

C. En l’absence d’un médecin vétérinaire accrédité pour l’application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d’un encadrement concernant les chiens, la municipalité reporte la

nomination d'un médecin vétérinaire pour évaluation et ressource lors de saisie;

D. Les signalements de chiens potentiellement dangereux seront enregistrés dans le registre de la municipalité;

Il est de plus résolu que la mise à niveau du règlement municipal se fera suivant l'adoption, par le comité de sécurité publique de la MRC d'Argenteuil, d'un règlement uniformisé répondant aux exigences de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

THEREFORE

it is proposed by Councillor Marc-André Le Gris and resolved that:

A. *The following persons are appointed designated officials, both for the general regulation and for the application of Division V of the Act to promote the protection of persons by the establishment of a framework concerning dogs:*

- *agents of the Sûreté du Québec;*
- *general director;*
- *municipal inspector;*
- *assistant inspector / environment;*
- *head of public works division;*
- *foreman of public works;*
- *fire safety director;*
- *Alexandre Roy canine patrol.*

B. *The following persons are authorized to issue statements of offense:*

- *agents of the Sûreté du Québec;*
- *general director;*
- *municipal inspector;*
- *assistant inspector / environment;*
- *head of public works division;*
- *foreman of public works;*
- *fire safety director;*
- *Alexandre Roy canine patrol.*

C. *In the absence of a veterinarian accredited for the application of the Act to promote the protection of persons by the establishment of a framework concerning dogs, the municipality defers the appointment of a veterinarian for evaluation and resource during seizure;*

D. *Reports of potentially dangerous dogs will be recorded in the municipality's register;*

Be it further resolved that the municipal by-law be updated following the adoption, by the public security committee of the Argenteuil MRC, of a uniform by-law meeting the requirements of the Act to promote the protection of people by setting up a framework for dogs.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

- ATTENDU que le lot numéro 5 925 088 situé sur le chemin McEvoy a été acquis par le gouvernement provincial, suivant l'inondation de la résidence qui s'y trouvait, puisque les dommages à celle-ci dépassaient 50% de l'évaluation de la propriété;
- WHEREAS *that lot number 5 925 088 on McEvoy Road was acquired by the provincial government, following the flooding of the residence there, as damage to the residence exceeded 50% of the property assessment;*
- ATTENDU que, par la suite, le gouvernement provincial a cédé ce terrain à la municipalité;
- WHEREAS *the provincial government subsequently transferred the land to the municipality;*
- ATTENDU que le terrain est enclavé et dépend d'une servitude d'accès sur un terrain adjacent;
- WHEREAS *the land is landlocked and is subject to an access easement on adjacent land;*
- ATTENDU qu'en vertu du décret 495-2017 du gouvernement du Québec, modifié par le décret 777-2017, il est désormais interdit d'ériger tout bâtiment sur ledit lot;
- WHEREAS *in virtue of Decree 495-2017 of the Government of Quebec, modified by Decree 777-2017, it is now prohibited to erect any building on said lot;*
- ATTENDU les intérêts démontrés par les propriétaires des lots riverains, d'acquérir le lot 5 925 088;
- WHEREAS *the interests shown by the owners of the waterfront lots, to acquire the lot 5 925 088;*
- ATTENDU l'article 6.1 du Code Municipal qui prévoit que l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;
- WHEREAS *article 6.1 of the Municipal Code which provides that the alienation of any property from any municipality must be carried out for consideration;*
- ATTENDU que la municipalité peut donc procéder par appel d'offres auprès des propriétaires riverains uniquement;
- WHEREAS *the municipality can therefore proceed with a call for tenders from neighboring property owners only;*
- ATTENDU que suite à des discussions avec le service d'évaluation de la MRC d'Argenteuil, il a été convenu que la valeur marchande du terrain devrait être fixée à 30 000\$;
- WHEREAS *following discussions with the appraisal service of the Argenteuil MRC, it was agreed that the market value of the land should be set at \$30,000;*
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que les propriétaires des lots 5 925 089, 5 925 091, 5 925 092 et 5 927 401 soient invités à déposer une soumission dans une enveloppe cachetée portant la mention «**OFFRE D'ACHAT, LOT 5 925 088 A/S DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**», au plus tard le 3 juillet

2020 à midi. Les offres devront être accompagnées d'une lettre de garantie bancaire, d'une traite bancaire ou d'un chèque certifié. Les effets accompagnant les offres rejetées seront remis aux soumissionnaires dans les 15 jours du refus. Il est également prévu que la mise à prix minimum sera de 30 000\$.

THEREFORE

it is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved that the owners of lots 5 925 089, 5 925 09, 5 925 092 and 5 927 401 be invited to submit a tender in a sealed envelope marked "OFFER TO PURCHASE, LOT 5 925 088 A/O GENERAL MANAGEMENT", no later than 3 July 2020 at noon. Offers must be accompanied by a bank guarantee letter, bank draft or certified check. The effects accompanying the rejected offers will be delivered to the bidders within 15 days of the refusal. It is also expected that the minimum price will be \$30,000.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2020-06-212 Acquisition d'un terrain de 5 acres situé dans la partie Sud-Est du terrain portant le numéro civique 1235 chemin Kilmar à Grenville-sur-la-Rouge et donnant accès au chemin de la 10^e Concession

2020-06-212 Acquisition of a 5 acre lot located in the Southeast part of the lot bearing civic number 1235 Kilmar Road in Grenville-sur-la-Rouge and giving access to the 10th Concession Road

ATTENDU que la municipalité utilise la partie Sud-Est du terrain portant le numéro civique 1235 chemin Kilmar à Grenville-sur-la-Rouge, pour y entreposer des matériaux et des équipements municipaux;

WHEREAS *the municipality uses the Southeast part of the land bearing civic number 1235 Kilmar road in Grenville-sur-la-Rouge, to store municipal materials and equipment;*

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande du propriétaire dudit terrain, enjoignant de libérer le site des monticules de déblais et des équipements municipaux qui s'y trouvent;

WHEREAS *the municipality has received a request from the owner of the said land, requiring the site to be freed of the mounds of cuttings and municipal equipment located there;*

ATTENDU que la municipalité croit en la nécessité de maintenir ses installations sur ledit terrain, afin d'assurer la disponibilité d'abrasif pour les chemins durant la saison hivernale;

WHEREAS *the municipality believes in the need to maintain its facilities on said lot, in order to ensure the availability of abrasive for roads during the winter season;*

ATTENDU que la municipalité souhaite acquérir ledit terrain d'une superficie approximative de 5 acres, situé dans la partie Sud-Est du terrain portant le numéro civique 1235 chemin Kilmar à Grenville-sur-la-Rouge et donnant accès au chemin de la 10^e Concession;

WHEREAS *the municipality wishes to acquire said land with an approximate area of 5 acres, located in the Southeast part of the land bearing civic number 1235 Kilmar road in Grenville-sur-la-Rouge and giving access to the 10th Concession road;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu d'autoriser le maire et la direction générale à négocier les termes d'une vente de gré à gré, selon la juste valeur marchande du terrain d'une superficie approximative de 5 acres, situé dans la partie Sud-Est du terrain portant le numéro civique 1235 chemin Kilmar à Grenville-sur-la-Rouge et donnant accès au chemin de la 10^e Concession.

THEREFORE *it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved to authorize the mayor and the general management to negotiate the terms of an over-the-counter sale, according to the fair market value of the land with an approximate area of 5 acres, located in the Southeast part of the land bearing civic number 1235 Kilmar road in Grenville-sur-la-Rouge and giving access to the 10th Concession road.*

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2020-06-213 Démission de M. Martin Beauchamp, chauffeur

2019-06-213 Resignation of Mr. Martin Beauchamp, driver

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Beauchamp, en date du 4 juin 2020, a remis sa démission à titre de chauffeur;

WHEREAS *Mr. Martin Beauchamp, on June 4, 2020, resigned as driver;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que le conseil municipal accepte, avec regrets, la démission de M. Martin Beauchamp et remercie ce dernier pour tous les services rendus à la Municipalité au cours des quatre dernières années.

THEREFORE, *it is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved that the municipal council accepts, with regrets, the resignation of Mr. Martin Beauchamp and thanks him for his service to the Municipality during the last four years.*

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

2020-06-214 Débroussaillage des fossés

2020-06-214 Mowing of ditches

ATTENDU QUE les travaux de fauchage des fossés doivent être faits annuellement, sur une distance d'environ 170 kilomètres (aller-retour);

WHEREAS *mowing of ditches should be done annually, over a distance of approximately 170 kilometres (round trip);*

ATTENDU que deux soumissionnaires ont déposé une proposition, soit :

WHEREAS *two bidders submitted a proposal, namely:*

Soumissionnaire Tenderer	Prix Price
Les Entreprises Jeffrey Desjardins	140\$/hre
C. Séguin	35\$/km

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil autorise la direction générale à donner un contrat de service à Les Entreprises Jeffrey Desjardins. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02 32000-520.

THEREFORE *it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the council authorized the director general to issue a contract to Les Entreprises Jeffrey Desjardins. The necessary funds will be taken from budget item 02 32000-520.*

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2020-06-215 Octroi d'une somme additionnelle pour la réfection du chemin Harrington

2020-06-215 Additional funding for the rehabilitation of Harrington Road

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sont présentement en cours sur le chemin Harrington, pour le parachèvement des fondations de structure de la chaussée et la réalisation d'un nouveau fossé situé à l'est du chemin de la Rivière Rouge;

WHEREAS *work is currently underway on Harrington Road to complete the pavement structural foundations and to construct a new ditch east of Rouge River Road;*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit acheter de la pierre et des ponceaux pour pouvoir procéder à la réfection du chemin Harrington;

WHEREAS *the municipality must purchase stone and culverts in order to proceed with the rehabilitation of Harrington Road;*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit louer de l'équipement pour procéder aux travaux;

WHEREAS the municipality must rent equipment to carry out the work;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font partie des travaux financés par le règlement d'emprunt RE-616-06-2019, lequel a été adopté le 9 juillet 2019 en vertu de la résolution 2019-07-193;

WHEREAS this work is part of the work financed by loan by-law RE-616-06-2019, which was adopted on July 9, 2019 by virtue of resolution 2019-07-193;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil municipal octroie une somme additionnelle pour les travaux de réfection du chemin Harrington, pour un montant maximum de 67600\$, excluant les taxes applicables, dans la mesure où ces dépenses sont incluses à l'intérieur du financement garanti par le règlement d'emprunt.

Les fonds nécessaires seront prélevés à même le poste budgétaire 23.041.40.710 (3-36).

THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Jutras and resolved that the municipal council grant an additional sum for the repair work on Harrington Road, for a maximum amount of \$67,600, excluding applicable taxes, insofar as these expenses are included in the internal financing guaranteed by the loan by-law.

The necessary funds will be taken from budget item 23.041.40.710 (3-36).

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

SÉCURITÉ INCENDIE / FIRE SAFETY

2020-06-216 Avis de motion en vue de la présentation d'un règlement pour amender le règlement numéro R-75-0-11 concernant la prévention des incendies

2020-06-216 Notice of motion for the presentation of a by-law to amend by-law number R-75-0-11 concerning fire prevention

Un avis de motion est donné par la conseillère Manon Jutras en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement pour amender le règlement numéro R-75-0-11 concernant la prévention des incendies.

A notice of motion is given by Councillor Manon Jutras for the presentation at a next council meeting, of a by-law to amend by-law number R-75-0-11 concerning fire prevention.

2020-06-217 Directeur adjoint sécurité incendie

2020-06-217 Deputy Director of Fire Safety

ATTENDU que, suivant la démission de Bernard Campbell, le poste de directeur adjoint sécurité incendie est resté vacant;

- WHEREAS following the resignation of Bernard Campbell, the position of assistant director of fire safety remained vacant;*
- ATTENDU que suivant l'ouverture du poste à l'interne, une seule candidature a été mise de l'avant, soit celle de M. Mike Tria;*
- WHEREAS following the opening of the position internally, only one nomination was put forward, Mr. Mike Tria;*
- ATTENDU l'entrevue réalisée avec M. Mike Tria, par le maire M. Tom Arnold, le directeur général M. Marc Beaulieu et le directeur sécurité incendie M. Marc Montpetit;*
- WHEREAS the interview with Mr. Mike Tria, by Mayor Tom Arnold, Director General Marc Beaulieu and Fire Safety Director Marc Montpetit;*
- ATTENDU la performance de M. Mike Tria lors de l'entrevue;*
- WHEREAS the performance of Mr. Mike Tria at the interview;*
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que la municipalité nomme M. Mike Tria au poste de directeur adjoint sécurité incendie, selon des conditions à être négociée par la direction générale. Cette nomination est sujette à une période de probation de 6 mois et à la ratification par le maire et le directeur général.*
- CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Marc-André Le Gris and carried that the municipality appoint Mr. Mike Tria as Deputy Fire Safety Director, subject to terms and conditions to be negotiated by the Director General. This appointment is subject to a 6-month probation period and ratification by the Mayor and the Director General.*

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBAN PLANNING AND DEVELOPMENT

2020-06-218 Dépôt d'un procès-verbal de corrections aux règlements RU-924-10-2019, RU-926-02-2020 et RU-928-02-2020

2020-06-218 Tabling of a correction report to By-laws RU-924-10-2019, RU-926-02-2020 and RU-928-02-2020

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par M. Marc Beaulieu, directeur général, du procès-verbal de correction aux règlements RU-924-10-2019, RU-926-02-2020 et RU-928-02-2020.

The Council notes the tabling, by Mr. Marc Beaulieu, Director General, of the correction report to By-laws RU-924-10-2019, RU-926-02-2020 and RU-928-02-2020.

2020-06-219 Acceptation d'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

2020-06-219 Acceptance of an application for a site planning and architectural integration program (SPAIP)

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction nouvelle 2020-00035, et le permis de construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) déposés par le propriétaire du 365 rue Principale pour ériger une nouvelle résidence et un garage détaché sur le lot portant le matricule 1657-91-7419, en attente d'autorisation;

CONSIDERING *the request for a new building permit 2020-00035, and the building permit for an accessory building (detached garage) deposited by the owner of 365 Main street to erect a new residence and a detached garage on the lot with the number 1657-91-7419, awaiting authorization;*

CONSIDÉRANT le dépôt d'un plan projet de localisation produit par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, des plans de construction fournis par Pro-Fab, ainsi que tous les documents nécessaires à la construction de la nouvelle résidence et le bâtiment accessoire par le propriétaire;

CONSIDERING *the filing of a localization plan project produced by Pierre Bélanger, land surveyor, construction plans provided by Pro-Fab, as well as all the necessary documents for the construction of the new residence and the accessory building by the owner;*

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande et que l'ensemble du projet de construction du 365 rue Principale, respecte la réglementation municipale en vigueur et les critères d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDERING *the admissibility of the request and that the entire construction project for 365 Main Street complies with the municipal by-laws in force and the criteria for architectural integration (SPAIP);*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu d'accepter la demande de PIIA, pour les immeubles à construire au 365 rue Principale, sur le lot portant le matricule 1657-91-7419, répondant aux normes de construction en vigueur et dans le respect des critères d'intégration architecturale (PIIA) et ce, suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

THEREFORE *it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to accept the request for SPAIP, for the buildings to be built at 365 Main Street, on the lot with the registration number 1657-91-7419, meeting the building standards in force and respecting architectural integration criteria (PIIA) and this, following the recommendations of the urban planning advisory committee.*

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2020-06-220 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU-931-06-2020 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU-900-2014 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin de modifier une nouvelle condition particulière à la grille de compatibilité du tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations ainsi que d'ajouter une phrase au 5 e point (.) de l'article 28 Activités et constructions interdites sur l'ensemble du territoire ou sur une partie du territoire

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Ron Moran concernant le projet de règlement numéro RU-931-06-2020 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU-900-2014 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin de modifier une nouvelle condition particulière à la grille de compatibilité du tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations ainsi que d'ajouter une phrase au 5 e point (.) de l'article 28 Activités et constructions interdites sur l'ensemble du territoire ou sur une partie du territoire.

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

2020-06-221 Adoption du projet de règlement numéro RU-931-06-2020 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU-900-2014 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin de modifier une nouvelle condition particulière à la grille de compatibilité du tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations ainsi que d'ajouter une phrase au 5 e point (.) de l'article 28 Activités et constructions interdites sur l'ensemble du territoire ou sur une partie du territoire

Projet de règlement de concordance numéro RU-931-06-2020 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro RU-900-2014 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin de modifier une nouvelle condition particulière à la grille de compatibilité du Tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations ainsi que d'ajouter une phrase au 5 e point (.) de l'article 28 Activités et constructions interdites sur l'ensemble du territoire ou sur une partie du territoire.

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement relatif au plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.,c. A-19.1) et que les articles du Règlement du plan d'urbanisme ne peuvent être modifiées que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU qu'un avis de motion pour la présentation du présent projet a été donné conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020 ;

ATTENDU qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le décret numéro 2020-033 de la Ministre de la Santé et des Services Sociaux, en date du 7 mai 2020, qui remplace la procédure de consultation publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation sur le site internet de la municipalité, dont l'adresse est : gslr.ca;

ATTENDU que les citoyens peuvent transmettre leurs commentaires par courriel et par courrier à l'urbaniste, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis public. Les coordonnées de l'urbaniste sont les suivantes :

M. Jean Labelle
88 rue des Érables
Grenville-sur-la-Rouge
Québec J0V 1B0
courriel : jlabelle@gslr.ca

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu :

D'ADOPTER le projet de de règlement numéro RU-931-06-2020 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro RU-900-2014 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu'amendé, afin de modifier une nouvelle condition particulière à la grille de compatibilité du Tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations ainsi que d'ajouter une phrase au 5 e point (.) de l'article 28 Activités et constructions interdites sur l'ensemble du territoire ou sur une partie du territoire.

DE TENIR une consultation écrite. Les citoyens peuvent transmettre leurs commentaires par courriel et par courrier à l'urbaniste, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis public. Les coordonnées de l'urbaniste sont les suivantes :

M. Jean Labelle
88 rue des Érables
Grenville-sur-la-Rouge
Québec J0V 1B0
courriel : jlabelle@gslr.ca

EN CONSÉQUENCE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

ARTICLE 2 Le règlement du plan d'urbanisme numéro RU-900-2014, tel amendé, est modifié en ajoutant au Tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations de la SECTION 4 : COMPATIBILITÉ DES USAGES, au sein de l'affectation Rurale, un nouveau point (o 25 : Compatible sous conditions) au sein de la colonne I3 : Industrie d'exploitation des ressources ainsi qu'une nouvelle condition particulière, laquelle se lit comme suit :

25 Les sablières pourront être permises sur un terrain public (ou municipal).

ARTICLE 3 Le règlement du plan d'urbanisme numéro RU-900-2014, tel amendé, est modifié en ajoutant une phrase au 5 e point (.) de l'article 28 Activités et constructions interdites sur l'ensemble du territoire ou sur une partie du territoire, laquelle se lit comme suit :

- Les carrières et les sablières ajout : (terres privées).

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Cinq conseillers votent pour / *Five Councillors vote in favour*

Le conseiller Denis Fillion vote contre / *Councillor Denis Fillion vote against*

Adopté à la majorité

Adopted by majority

2020-06-222 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU-932-06-2020 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin d'ajouter au sein de la Grilles des spécifications, un nouvel usage spécifiquement permis au sein de la zone RU-01

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Ron Moran concernant le projet de règlement numéro RU-932-06-2020 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin d'ajouter au sein de la Grilles des spécifications, un nouvel usage Spécifiquement permis au sein de la zone RU-01.

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

2020-06-223 Adoption du projet de règlement numéro RU-932-06-2020 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin d'ajouter au sein de la Grilles des spécifications, un nouvel usage spécifiquement permis au sein de la zone RU-01

Projet de règlement numéro RU-932-06-2020 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, afin d'ajouter l'usage sablière, sous réserve de respecter certaines conditions, comme usage spécifiquement permis au sein de la zone RU-01

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire modifier son règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, afin d'autoriser l'usage sablière, sous réserve de respecter certaines conditions comme usage spécifiquement permis au sein de la zone RU-01;

- ATTENDU que le présent règlement est susceptible d’approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;
- ATTENDU qu’un avis de motion a été donné le 9 juin 2020 ;
- ATTENDU qu’une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);
- CONSIDÉRANT le décret numéro 2020-033 de la Ministre de la Santé et des Services Sociaux, en date du 7 mai 2020, qui remplace la procédure de consultation publique par une consultation écrite d’une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;
- ATTENDU qu’une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation sur le site internet de la municipalité, dont l’adresse est : gslr.ca;
- ATTENDU que les citoyens peuvent transmettre leurs commentaires par courriel et par courrier à l’urbaniste, pendant 15 jours suivant la publication de l’avis public. Les coordonnées de l’urbaniste sont les suivantes :
- M. Jean Labelle
88 rue des Érables
Grenville-sur-la-Rouge
Québec J0V 1B0
courriel : jlabelle@gslr.ca
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu :
- D’ADOPTER le projet de règlement numéro RU-932-06-2020 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu’amendé, afin d’ajouter l’usage sablière, sous réserve de respecter certaines conditions, comme usage spécifiquement permis au sein de la zone RU-01.
- DE TENIR une consultation écrite. Les citoyens peuvent transmettre leurs commentaires par courriel et par courrier à l’urbaniste, pendant 15 jours suivant la publication de l’avis public. Les coordonnées de l’urbaniste sont les suivantes :
- M. Jean Labelle
88 rue des Érables
Grenville-sur-la-Rouge
Québec J0V 1B0
courriel : jlabelle@gslr.ca

La Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

ARTICLE 2 Le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel amendé, est modifié en ajoutant à l'ANNEXE A-2 : Grilles des spécifications, une nouvelle note (4) à l'item Usage spécifiquement permis au Groupe/Classe d'usage I3 à la zone RU-01, laquelle note se lit comme suit :

(4) Sablière, seulement si celle-ci est localisée sur un terrain public (autres conditions, si nécessaire);

ARTICLE 3 La grille des spécifications, l'annexe 2 du règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, soit celle de la grille relative à la zones RU-01, modifiée, est jointe en ANNEXE A pour faire partie intégrante du présent projet de règlement numéro RU-932-06-2020.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Cinq conseillers votent pour / *Five Councillors vote in favour*

Le conseiller Denis Fillion vote contre / *Councillor Denis Fillion vote against*

Adopté à la majorité
Adopted by majority

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE / ECONOMIC AND COMMUNITY DEVELOPMENT

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / HEALTH AND WELLNESS

2020-06-224 Avis de motion en vue de la présentation d'un projet de règlement pour amender le règlement numéro R-30 concernant les déchets solides ainsi que les matières recyclables et décrétant une taxe pour leur enlèvement

2020-06-224 Notice of motion for the presentation of a draft by-law to amend by-law number R-30 concerning solid waste as well as recyclable materials and ordering a tax for their disposal

Un avis de motion est donné par la conseillère Natalia Czarnecka en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement pour amender le règlement numéro R-30 concernant les déchets solides ainsi que les matières recyclables et décrétant une taxe pour leur enlèvement.

A notice of motion is given by Councillor Natalia Czarnecka for the presentation at a next council meeting, of a by-law to amend by-law number R-30 concerning solid waste as well as recyclable materials and decreeing a tax for their removal.

LOISIRS ET CULTURE / LEISURE AND CULTURE

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES NOUVELLES / CORRESPONDENCE AND NEW BUSINESS

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
SECRETARY-TREASURER CERTIFICATE

Je, soussigné, monsieur Marc Beaulieu, secrétaire-trésorier de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, certifie sous mon serment d'office, que les crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées ce soir.

I, the undersigned, Mr. Marc Beaulieu, secretary-treasurer of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, certify under my oath of office, that credits are available to pay all the expenses authorized tonight.

PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT

2020-06-225 Levée de la séance

2020-06-225 Adjournment

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que la présente séance soit levée à 22h00.

All of the subjects in the agenda have been covered, it is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to close the regular sitting at 10:00 pm.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

Tom Arnold
Maire

Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier